



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

GIRONDE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°33-2020-197

PUBLIÉ LE 7 DÉCEMBRE 2020

Sommaire

DIRCO

33-2020-12-04-005 - Arrêté DIRCO n°2020-9 du 4 décembre 2020 portant délégation de signature pour exercer la compétence en matière d'administration générale (6 pages)	Page 3
33-2020-12-04-006 - Subdélégation de signature interne DIRCO du 4 décembre 2020 pour exercer la compétence d'ordonnateur secondaire délégué et pour agir pour le compte du pouvoir adjudicateur de la DIRCO - Décision n°2020-8 (4 pages)	Page 10

DIRCO

33-2020-12-04-005

Arrêté DIRCO n°2020-9 du 4 décembre 2020 portant
délégation de signature pour exercer la compétence en
matière d'administration générale

Subdélégation de signature interne DIRCO du 4/12/2020 en matière d'administration générale



Arrêté n° 2020-9
portant subdélégation de signature
pour exercer la compétence en matière d'administration générale

- VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et aux libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements et les régions et l'État, et en particulier son article 12 ;
- VU** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, et en particulier ses articles 7 et 7-1 ;
- VU** la loi 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU** le décret n°2006-304 du 16 mars 2006 portant création et organisation des directions interdépartementales des routes ;
- VU** le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État ;
- VU** l'arrêté du 26 mai 2006 portant constitution des directions interdépartementales des routes ;
- VU** l'arrêté du 9 mai 2017 du préfet de la région Nouvelle Aquitaine, préfet de la Gironde, préfet coordonnateur des itinéraires routiers, fixant l'organisation de la direction interdépartementale des routes Centre-Ouest ;
- VU** l'arrêté ministériel du 26 mai 2015 du ministre d'État, ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, nommant M. Denis BORDE, directeur interdépartemental des routes Centre-Ouest à compter du 1^{er} juin 2015 ;
- VU** l'arrêté DIRCO n° 2020-7 portant subdélégation de signature pour exercer la compétence en matière d'administration générale du 29 octobre 2020 ;
- VU** l'arrêté préfectoral de la préfecture de la Gironde du 7 juillet 2020 donnant délégation de signature en matière d'administration générale à M. Denis Borde, en qualité de directeur interdépartemental des routes Centre-Ouest ;

Arrête :

ARTICLE 1^{er}

Par arrêté préfectoral en date du 7 juillet 2020, délégation de signature a été donnée à Monsieur Denis BORDE, directeur interdépartemental des routes Centre-Ouest, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, les décisions en matière d'administration générale.

ARTICLE 2 :

En application de l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 7 juillet 2020 suscit , la d l gation de signature conf r e   M. Denis BORDE pourra  tre exerc e par les agents d sign s ci-apr s, agissant dans le cadre de leurs attributions au sein de la direction interd partementale des routes centre ouest et selon les modalit s d finies dans l'annexe 1 de l'arr t  pr fectoral du 7 juillet 2020

2.1 –Les directeurs adjoints

M. Herv  MAYET, ITPE hors classe, directeur adjoint charg  de l'exploitation,
M. Philippe FAUCHET, IPEF, directeur adjoint charg  du d veloppement.

2.2 Les chefs de services et adjoints :

Mme Agn s JAGUENEAU, AAHCE, secr taire g n rale,
M. Jean-Christophe RELIER, IDTPE, chef du service des politiques et techniques,
M. Dominique BIROT, IDTPE, chef du service ing nierie routi re,
Mme Muriel PASSOUNAUD-LOPES, IDTPE, cheffe du service qualit  et relations avec les usagers,

En cas d'emp chement de Mme la secr taire g n rale, M. Cl ment BOURCART, AAE, secr taire g n ral adjoint,

En cas d'emp chement de M. le chef du service des politiques et techniques, M. Cyril LAUQUIN, IDTPE, adjoint du chef du service des politiques et techniques.

2.3 Dans le cadre de leurs comp tences territoriales, la cheffe de service autoroutier et les chefs de district et, en cas d'emp chement du chef de district, les responsables de p le exploitation, adjoints des chefs de district suivants :

Mme Florence TIBI, IDTPE, cheffe du service autoroutier,
M. Pierre MAYAUDON, ITPE, chef du district de Limoges,
M. Franck MATELAT, TSCDD, chef du district de P rigueux,
M. Pascal COSTA, IDTPE, chef du district de Poitiers
M. Benjamin FERREYRE, ITPE, chef du district de Gu ret,
Mme Marie-Juliette BARTHES, ITPE, responsable du District Nord A20,
Mme Jocelyne RELIER, ITPE, responsable du District Sud A20,
M. Pascal CORDIER, TSCDD, responsable du p le exploitation du district de GUERET,
M. S bastien CLOPEAU, TSCDD, responsable du p le exploitation du district de POITIERS,
M. Dominique LEOBON, TSCDD, responsable du p le exploitation du district de LIMOGES,

M. Daniel DANG, TSCDD, responsable du pôle exploitation du district de PERIGUEUX;

2.4 Dans le cadre de leurs compétences territoriales, les responsables de pôle administratif et les chefs de centre d'entretien et d'intervention ou d'entretien spécialisé et en cas d'empêchement des chefs de CEI, les adjoints et suppléants suivants :

SERVICE AUTOROUTIER

Mme Brigitte MARSAC, SACDDCS, responsable gestion financière du service autoroutier,
Mme Marjorie LAMBERT- GOURABIAN, TSPDD, cheffe du CEI d'Argenton sur Creuse,
M. Jérôme CHAMPIGNEUX, TSPDD, chef du CEI de Vatan,
M. Pascal ROUSSELET, TSDD, chef du CEI de Bourges,

M. Thierry DUCHENE, TSPDD, chef du CEI de Bessines sur Gartempe,
M. Philippe CHERBONNIER, TSCDD, chef du CEI de Feytiat,
M. Vincent GIRARD, TSDD, chef du CEI d'Uzerche,
M. Laurent PEYRIE, TSCDD, chef du CEI de Brive,

DISTRICT DE GUERET

M. Thierry VIEIRA, TSPDD, chef du pôle administratif du district de Guéret,
M. Corentin DESROSES, TSPDD, chef du CEI de Guéret,
M. Pascal MONTEIL, TSPDD, chef du CEI de la Souterraine,
M. Philippe COUTURIER, TSPDD, chef du CEI de Lamais-Gouzon,

DISTRICT DE LIMOGES

Mme Marylène SAINT-CLAIR, SACDDCS, responsable du pôle administratif du district de Limoges,
M. Jean-Luc BARBOT, TSPDD, chef du CEI de Limoges,
M. Frédéric PRIOULT, TSCDD, chef du CEI d'Etagnac,

DISTRICT DE PERIGUEUX

Mme Valérie LEBLANC-COUDOIN, SACDDCE, responsable du pôle administratif,
M. Julien CHROBACK, TSPDD, chef du CEI de Périgueux,
M. Philippe SAUVESTRE, TSCDD, chef du CEI de Castillonnès,

DISTRICT DE POITIERS

Mme Loetitia DESCHAMPS, SACDDCS, responsable du pôle administratif,
M. Stéphane PACREAU, TSPDD, chef du CEI de Poitiers-Lussac et du CEI de Bressuire par intérim,
M. Bernard NOURISSON, Technicien niveau 2, chef du CEI de Bellac

Les adjoints et suppléants des chefs de CEI :

M. Thierry MOUZAC, TSPDD, CEI de Brive,
M. Franck MALAURIE, TSCDD, CEI de Feytiat

M. Florent MOREAU, TSPDD, CEI d'Argenton,
M. Christian BONAMY, TSDD, CEI de Vatan,
M. Philippe GRAILLE, TSDD, CEI d'Uzerche,
M. Alain NEGRIER, TSDD, CEI de Bessines
M. Bruno CEYSSAT, TSPDD, CEI de Périgueux
M. Serge RATIE, TSDD, CEI d'Agen,

2.5 Dans le cadre de leurs compétences :

SECRETARIAT GENERAL

Mme Dominique WANGERMEE, SACDDCE, cheffe du pôle ressources humaines,
M. Michel POITELON, Ingénieur - haute maîtrise niveau 3, chef du pôle santé et sécurité au travail,
Mme Maïna QUARTIER, SACDDCE, cheffe du pôle moyens généraux et informatique,
M. Pascal RIGOUT, TSDD, adjoint au chef du pôle moyens généraux et informatique,

Mme Elisabeth BONNET, SACDDCE, adjointe au chef de pôle commande publique et affaires juridiques,

SERVICE D'INGENIERIE ROUTIERE

M. Éric BERTE, TSCDD, chef de projet,
Mme Nelly CARTELIER, ITPE, cheffe de projet,
M. Olivier FAUCHARD, ITPE, chef de projet,
M. Nicolas ROBERT, Ingénieur - haute maîtrise niveau 1, chef de pôle assistance et gestion,
Mme Anne-Marie MAURY, Technicien niveau 2, adjointe au chef du pôle assistance et gestion,

SERVICE QUALITE ET DES RELATIONS AVEC LES USAGERS

Mme Patricia N'GUYEN TAN HONG, ITPE, chargée de la mission qualité - développement durable,

SERVICE DES POLITIQUES ET TECHNIQUES

Mme Isabelle RIBEIRO, ITPE, cheffe du bureau politiques et maîtrise d'ouvrage,
M. Frédéric PESTEIL, TSCDD, chef du bureau administratif et gestion,
M. Jean-Michel DESBORDES, ITPE, chef du bureau ingénierie, exploitation et sécurité routière
M. Gilles PASCAUD, TSCDD, adjoint au chef du bureau ingénierie, exploitation et sécurité routière,
M. Denis GUILLON, ITPE, chef du bureau des ouvrages d'art,
M. Eric RENAUDIE, Ingénieur - haute maîtrise niveau 3, responsable du pôle maintenance, investissement, équipements dynamiques, informatiques et réseaux du BIESR,
M. Jérôme SUDRON, TSCDD, responsable du pôle ingénierie et sécurité routière au BIESR

ARTICLE 3 :

En application de l'article 2 du présent arrêté, les agents désignés ci-dessus, agissant dans le cadre de leurs attributions au sein de la direction interdépartementale des routes centre-ouest peuvent exercer la délégation conférée par M. Denis BORDE, directeur interdépartemental des routes du Centre Ouest, selon les modalités définies ci-après :

NIVEAU	UNITE	DECISIONS POUVANT ETRE SIGNEES SUIVANT LA CODIFICATION DE L'ANNEXE N° 1 DE L'ARRETE PREFECTORAL DU 7 JUILLET 2020
DIRECTEURS ADJOINTS	Direction	Les mêmes que celles du directeur interdépartemental des routes Centre-Ouest
SECRETAIRE GENERALE ET SECRETAIRE GENERAL ADJOINT	Secrétariat Général	Les mêmes que celles du directeur interdépartemental des routes Centre-Ouest à l'exception du A42, maintien dans l'emploi
CHEFS DE SERVICE	Tous services	A3, A4, A37bis, A41
	Service politiques et techniques	Outre les compétences attribuées aux chefs de service, B2, C, et E1
	Service autoroutier	Outre les compétences attribuées aux chefs de service, B2
	Service ingénierie routière	Outre les compétences attribuées aux chefs de service, E1
CHEFS DE DISTRICT, RESPONSABLES DE PÔLE ADMINISTRATIF OU EXPLOITATION DES DISTRICTS, CHEFS DE CENTRE, RESPONSABLE GESTION FINANCIERE DU SERVICE AUTOROUTIER,	Service Autoroutier, tous districts et CEI,	A3, A4, A37bis, A41

Chefs des districts Nord A20 et Sud A20, responsable gestion financière du service autoroutier	Service autoroutier	B2
PERSONNELS ENUMERES A L'ARTICLE 2.5	Pôles et bureaux des services	A3, A4, A41
	Pôle des ressources humaines	Ensemble du paragraphe A à l'exception du A42
	Pôle commande publique et affaires juridiques	B et D
Chefs de projets du service ingénierie routière mentionnés à l'article 2.5	Service ingénierie routière	E1

ARTICLE 4

Le secrétaire général de la préfecture de la Gironde et le directeur interdépartemental des routes Centre-Ouest sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

Fait à Limoges le

04 DEC. 2020

Le directeur interdépartemental
des routes centre-ouest

Denis BORDE
denis.borde

Signature numérique de Denis
BORDE denis.borde
Date : 2020.12.04 14:39:52
+01'00'

Denis BORDE

DIRCO

33-2020-12-04-006

Subdélégation de signature interne DIRCO du 4 décembre
2020 pour exercer la compétence d'ordonnateur
secondaire délégué et pour agir pour le compte du

*Subdélégation de signature interne DIRCO du 4/13/2020 en matière d'ordonnancement
secondaire et de marchés publics*

pouvoir adjudicateur de la DIRCO -

Décision n°2020-8



**Subdélégation de signature pour exercer la compétence d'ordonnateur secondaire
délégué et pour agir pour le compte du pouvoir adjudicateur de la DIRCO
Décision n° 2020 - 8**

Le directeur interdépartemental des routes Centre-Ouest,

VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

VU la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral,

VU le code de la commande publique ;

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements modifié ;

VU le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État ;

VU l'arrêté du 9 mai 2017 du préfet de la région Nouvelle Aquitaine, préfet de la Gironde, préfet coordonnateur des itinéraires routiers, fixant l'organisation de la direction interdépartementale des routes Centre-Ouest ;

VU l'arrêté ministériel du 26 mai 2015 du ministre d'État, ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, nommant M. Denis BORDE, directeur interdépartemental des routes Centre-Ouest à compter du 1^{er} juin 2015 ;

VU la décision n° 2020-6 de subdélégation de signature pour exercer la compétence d'ordonnateur secondaire délégué et pour agir pour le compte du pouvoir adjudicateur de la DIRCO du 29 octobre 2020 ;

VU l'arrêté préfectoral de la préfecture de la Gironde du 16 avril 2019 donnant délégation de signature à M. Denis BORDE, directeur interdépartemental des routes Centre-Ouest, pour l'ordonnancement des recettes et des dépenses imputées sur les programmes 203, 217, et 723 du budget de l'État ;

Décide

ARTICLE 1^{er} : Subdélégation de signature est donnée à :

- M. Hervé MAYET, directeur adjoint « exploitation »,
 - M. Philippe FAUCHET, directeur adjoint « développement »
- à l'effet de signer toutes les pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire selon les dispositions prévues dans l'arrêté préfectoral susvisé.

ARTICLE 2 : Subdélégation de signature est donnée à :

- Mme Agnès JAGUENEAU, secrétaire générale,
 - M. Jean-Christophe RELIER, chef du service des politiques et des techniques
 - Mme Muriel PASSOUNAUD-LOPES, cheffe du service qualité et relations avec les usagers,
 - M. Dominique BIROT, chef du service ingénierie routière,
- En cas d'empêchement de la secrétaire générale à M. Clément BOURCART, secrétaire général adjoint
- En cas d'empêchement du chef du SPT, à M. Cyril LAUQUIN, adjoint du chef du SPT,

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et de leurs compétences :

- les engagements juridiques de toute nature d'un montant inférieur à 90 000 euros hors taxes
- les pièces de liquidation de dépenses et de recettes de toute nature

ARTICLE 3 : Subdélégation de signature est donnée à :

- M. Pascal COSTA, chef du district de Poitiers,
- Mme Florence TIBI, cheffe du service autoroutier,
- M. Pierre MAYAUDON, chef du district de Limoges,
- M. Benjamin FERREYRE, chef du district de Guéret
- M. Franck MATELAT, chef du district de Périgueux
- Mme Marie-Juliette BARTHES, responsable du district Nord A20,
- Mme Jocelyne RELIER, responsable du district Sud A20,
- M. Dominique LEOBON, responsable de pôle exploitation du district de Limoges
- M. Sébastien CLOPEAU, responsable de pôle exploitation du district de Poitiers
- M. Pascal CORDIER, responsable du pôle exploitation du district de Guéret,
- M. Daniel DANG, responsable du pôle exploitation du district de Périgueux
- M. Frédéric PESTEIL, chef du bureau administratif et gestion (SPT),

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et de leurs compétences :

- les engagements juridiques de toute nature, d'un montant inférieur à 25 000 euros hors taxes
- les pièces de liquidation de dépenses et de recettes de toute nature

ARTICLE 4 : Subdélégation de signature est donnée à :

- M. Jean-Michel DESBORDES, chef du BIESR (SPT),
- M. Denis GUILLON, chef du BOA (SPT)
- Mme Isabelle RIBEIRO, cheffe du BPMO (SPT)
- Mme Béatrice DEMINIÈRE, chargée de la gestion centrale de la flotte au BAG (SPT)
- M. Olivier FAUCHARD, chef de projet (SIR)
- M. Nicolas ROBERT, chef du pôle administratif et gestion (SIR),
- Mme Dominique WANGERMEE, responsable du pôle ressources humaines (SG)
- M. Michel POITELON, chef du pôle santé et sécurité au travail (SG)
- Mme Maïna QUARTIER, responsable des moyens généraux et informatique (SG),
- M. Pascal RIGOUT, adjoint au responsable des moyens généraux et informatique (SG)
- Mme Séverine DESSAIX, gestionnaire de centre de coût, pôle moyens généraux et informatique (SG),
- Mme Elisabeth BONNET, adjointe à la cheffe de pôle commande publique et affaires juridiques (SG)
- Mme Brigitte MARSAC, responsable gestion financière du service autoroutier
- Mme Valérie LEBLANC-COUDOIN, responsable du pôle administratif du district de Périgueux,
- M. Thierry VIEIRA, responsable du pôle administratif du district de Guéret,
- Mme Fabienne GIROIX, assistante de gestion financière, pôle administratif du district de Guéret,
- Mme Loetitia DESCHAMPS, responsable du pôle administratif du district de Poitiers,
- Mme Marylène SAINT-CLAIR, responsable du pôle administratif du district de Limoges,

- M. Philippe COUTURIER, chef du CEI de Lamais-Gouzon
- M. Julien CHROBACK, chef du CEI de Périgueux,
- M. Thierry DUCHENE, chef du CEI de Bessines,
- M. Stéphane PACREAU, chef du CEI de Poitiers-Lussac et chef du CEI de Bressuire par intérim,
- M. Pascal MONTEIL, chef du CEI de la Souterraine,
- M. Corentin DESROSES, chef du CEI de Guéret
- M. Philippe SAUVESTRE, chef du CEI de Castillonès
- M. Pascal ROUSSELET, chef du CEI de Bourges,
- Mme Marjorie LAMBERT- GOURABIAN, cheffe du CEI d'Argenton
- M. Jérôme CHAMPIGNEUX, chef du CEI de Vatan,
- M. Vincent GIRARD, chef du CEI d'Uzerche,
- M. Laurent PEYRIE, chef du CEI de Brive,
- M. Philippe CHERBONNIER, chef du CEI de Feytiat,

- M. Jean-Luc BARDOT, chef du CEI de Limoges,
- M. Frédéric PRIOULT, chef du CEI d'Etagnac,
- M. Bernard NOURISSON, responsable du CEI de Bellac,

En cas d'empêchement des responsables de centres et du BIESR, à

- M. Franck MALAURIE, CEI de Feytiat,
- M. Thierry MOUZAC, CEI de Brive
- M. Florent MOREAU, CEI d'Argenton,
- M. Christian BONAMY, CEI de Vatan
- M. Bruno CEYSSAT, CEI de Périgueux,
- M. Serge RATIE, CEI d'Agen
- M. Philippe GRAILLE, CEI d'Uzerche,
- M. Alain NEGRIER, CEI de Bessines,
- M. Gilles PASCAUD, responsable du CIGT, adjoint au chef du BIESR,

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et de leurs compétences,

- les engagements juridiques de toute nature, d'un montant inférieur à 4 000 euros hors taxes.
- les pièces de liquidation de dépenses et de recettes de toute nature

ARTICLE 5 : M. le secrétaire général de la préfecture de la Gironde et M. le directeur interdépartemental des routes Centre Ouest, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

Fait à Limoges, le

04 DEC. 2020

Le directeur interdépartemental
des routes centre ouest

Denis BORDE
denis.borde

Signature numérique de
Denis BORDE denis.borde
Date : 2020.12.04 14:40:40
+01'00'

Denis BORDE

